



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a «été adressée par Mme le Maire le 22 septembre 2022, conformément à l'article L2121,10 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sylvie Toluafe, Mme Linda Raduriau, Mr Cédric Poujol, Mr Marc Alzieu, Mr Joël Bouchet, Mr Michel Gimeno.

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES:

Mme Emilie Arnaud, Mr Gérard Figarol, Mr Johnny Mittenaere non représentés.

Mme le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.
Mr Joël Bouchet est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu du 5 septembre 2022 est voté à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

2. DECISIONS MODIFICATIVES POUR LE COMPTE 673 et AUTRES

Mme le Maire expose les arguments pour les mouvements de crédits au sein des dépenses de fonctionnement. Le budget reste à l'équilibre. Une délibération sera prise dans ce sens.

Délibération voté à l'unanimité des membres présents.

3. ADHESION AU COS (Comité d'oeuvres sociales pour les salariés de la commune).

Mme Le Maire propose que la commune adhère au COS pour la somme modique de 160€, afin de permettre aux agents de la commune de bénéficier des prestations à vocation sociales :

Prêt 1 %, garde d'enfants, voyages, Noël, rentrée scolaire, cinéma, etc....

Décision votée à l'unanimité

4 . EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le conseil municipal va étudier, vu les augmentations d'électricité, s'il serait judicieux de mettre en place une extinction nocturne. Une demande de subvention sera demandée auprès de Hérault Energies.

5 . DIVERS

*Parc photovoltaïque

Une proposition de contrat d'assistance à maître d'ouvrage a été proposé par les juristes qui suivront l'évolution du déroulement du parc photovoltaïque.

Suite à cette signature de contrat, les juristes mettront en place le cahier des charges qui sera soumis aux divers lauréats. **Décision** votée à l'unanimité des membres présents.

***Convention CDG 34 à NET RH**

Cette convention permettra de suivre toutes les carrières des agents au niveau du CDG 34 (Centre de gestion de la fonction publique territoriale).

Décision voté à l'unanimité des membres présents.

***Employés communaux**

Le Conseil Municipal a décidé de faire un contrat en CCD de deux années à l'employé communal.

Décision votée à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne le futur poste de secrétaire, il sera établi un contrat de six mois renouvelable.

Décision votée à l'unanimité.

***Attribution de chèques cadeaux au personnel communal**

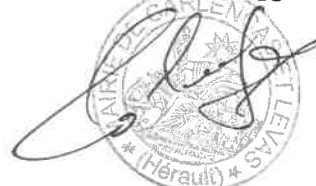
Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Mme le Maire demande d'octroyer des chèques cadeaux aux agents municipaux d'une valeur de 100€ par agent, soit un montant de 200€ hors frais de port et de traitement.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents pour valider l'attribution des chèques cadeaux pour l'année 2022 et pour valider l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement de ce régime.

***Don pour l'Eglise Saint Martin**

Mr Benno GROTZ à fait don à la commune de Carlenca et Levas de deux médaillons en plâtre peints et encadrés représentant la Vierge Marie, le Christ et ST Joseph. Merci à ce généreux donateur.

Mme le Maire



Sylvie TOLUAFFE